2025 L'Arcep en quelques chiffres

49,20 %
de femmes

50,80 %
d'hommes

187
agents

15 %
de fonctionnaires

85 %
d'agents contractuels

2 629
décisions au total, dont **1978** concernent les fréquences et **589** concernent la numérotation

4
décisions
de règlement de différends, dont 2 actant un désistement, 1 se prononçant sur une demande de mesures conservatoires et 1 se prononçant sur le différend au fond

7
décisions
de mise en demeure

5
millions d'euros
de budget de fonctionnement en autorisations d'engagement (AE), en loi de finances initiale

17
millions d'euros
de masse salariale en loi de finances initiale

387
millions d'euros
d'encaissement effectués pour le compte de l'État par la régie de recettes de l'Arcep au titre des redevances d'utilisation de fréquences

21
millions d'euros
d'encaissement pour le compte de l'État au titre de la taxe de numérotation